

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 31 août à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, S. MARTY, JY. BEUCHER, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, V. DRIVE, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON, F. CIAMPORCERO.

Absents : C. BURKI pouvoir JY BEUCHER, A. CHICHER pouvoir M. BEAUQUIS, L. BAUD pouvoir Y DIEULESAINT, P. DUPONT pouvoir A BAZIN, C. JACQUET,

Date de convocation du conseil municipal : 25/08/2026

Délibération N° 2026-08-04 : Attribution d'une subvention exceptionnelle en soutien aux communes sinistrées par les incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'appel national lancé par l'Association des Maires de France (AMF) auprès des communes et des intercommunalités afin de soutenir les collectivités territoriales sinistrées par les incendies d'une ampleur exceptionnelle qui frappent actuellement plusieurs départements français ;

Vu l'appel relayé par l'Association des Maires de Haute-Savoie auprès des communes du département ;

Considérant que ces incendies ont entraîné des conséquences humaines, matérielles et environnementales considérables et que plusieurs collectivités sont confrontées à une situation d'urgence nécessitant un accompagnement dans la durée ;

Considérant que l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, a organisé une mobilisation nationale afin de contribuer aux opérations de secours et à l'accompagnement des populations et des collectivités concernées ;

Considérant que la commune de Lucinges souhaite s'associer à cet élan de solidarité nationale et apporter son soutien aux communes sinistrées ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros dans le cadre de l'appel national à la solidarité lancé par l'Association des Maires de France en soutien aux communes sinistrées par les incendies.
- **Précise** que cette participation financière sera versée au dispositif de solidarité mis en place par l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, selon les modalités communiquées dans le cadre de cet appel aux dons.
- **Dit** que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

